

Notification 2024/009

17 mai 2024

NOTIFICATION AUX PARTIES

ANNEXES RÉVISÉES DE LA CMS

Conformément à l'article XI, paragraphe 5 du texte de la Convention, les amendements aux Annexes adoptés à la 14^e réunion de la Conférence des Parties (COP14) entrent en vigueur le 17 mai 2024.

Les versions révisées des Annexes ont été postées sur le site Web de la CMS en [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).

Les espèces ajoutées aux Annexes à la COP14 sont énoncées dans la [Notification 2024/004](#).

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>